

LES COTISATIONS 2026

Régime général IRCANTEC : Titulaires et stagiaires (< 28 h hebdomadaires), agents contractuels de droit public

Cotisation	Part salariale	Part patronale	Assiette	Remarques
IRCANTEC Tranche A Tranche B	2,84 % 7,06 %	4,27 % 12,75 %	Brut imposable y compris avantages en nature, sauf SFT	Inférieur au plafond SS Supérieur au plafond SS
Maladie/ Maternité/ Invalidité/ Décès	1,30 % (Maladie - Haut-Rhin)	13 % (7 % et 6 %)	Brut imposable y compris avantages en nature	
Allocations familiales		5,25 %	Brut imposable y compris avantages en nature	Cotisations à la CNAF
Solidarité Autonomie		0,30 %	Brut imposable y compris avantages en nature	
Accident du travail / Maladies professionnelles		1,31 %	Brut imposable y compris avantages en nature	Taux notifié par la CARSAT
Vieillesse Vieillesse déplafonnée	6,90 % 0,40 %	8,55 % 2,11 %	Brut imposable y compris avantages en nature	Limité au plafond SS Totalité de l'assiette
FNAL		0,50 %	Brut imposable y compris avantages en nature Dans la limite du plafond SS	Collectivités + 50 agents
France Travail		4,00 %	Brut imposable y compris avantages en nature	Par adhésion au régime d'assurance chômage (agents contractuels)
CDG 68		0,80 % 0,55 %	Masse des rémunérations apparaissant sur les états liquidatifs mensuels au titre de l'assurance maladie (Traitement brut + CTI)	Cotisation obligatoire Cotisation additionnelle L452-27 CGFP
CNFPT		0,90 %		L451-18 CGFP
CNFPT Apprentissage		0,10 %		
CSG non déductible	2,40 %		98,25 % brut imposable	Y compris avantages en nature
CSG déductible	6,80 %			
CRDS	0,50 %			

Plafond mensuel de SS : Plafond de sécurité sociale (4 005 € en 2026)